

PROCÉS VERBAL du 3 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 décembre vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 novembre 2024, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian BERGER, Maire.

Présents : Mmes Mrs, BERGER Christian, BAUDRY Marc, BOURGOIN Camille, BOUVET Bernard, LEJEUNE Bernard, LEVRARD Damien, NOUARD Mathilde, PAVARD Jean-Luc, QUINTON Jean-Paul, SOW Etienne, VINCENT Alexandra.

Absents excusés : MARTIN-LALANDE Jacques

Monsieur le Maire, Christian BERGER, vérifie que le quorum est atteint.

MARTIN-LALANDE Jacques a donné pouvoir à LEVRARD Damien

Nombre de membres en exercice 12. Présents : 11 Pouvoirs : 1 votants : 12

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats pour être secrétaire de séance. Madame NOUARD Mathilde est désignée secrétaire de séance.

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 7 novembre 2024, le Conseil Municipal l'a adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Création de 2 CDD** pour agents recenseurs du 06/01 au 17/02/2025
- 2) **SATESE** : renouvellement convention pour station épuration
- 3) **Tarifs 2025** : Commune et assainissement
- 4) **Budget production énergie photovoltaïque** : Décision modificative pour amortissement
- 5) **Animaux errants** : convention
- 6) **Licence IV** : location
- 7) **Agence de l'eau** : taux de performance d'assainissement collectif (ex modernisation des réseaux)
- 8) **AMO** : Lancement consultation
- 9) **Investissement 2025**
- 10) **PLUi**
- 11) **Droit de préemption**
- 12) Questions diverses

1 – CREATION 2 CDD Agents recenseurs – RECENSEMENT POPULATION 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de désigner et de créer 2 emplois d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement en 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE

12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

La création de deux postes d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 15 janvier au 17 février 2019.

Le Conseil Municipal décide la rémunération suivante pour les travaux de recensement :

- 1,25 par bulletin de logement
- 1,90 par bulletin individuelle
- Et Indemnité kilométrique

L'agent recenseur devra participer à 2 demi-journées de formation (06/01 et 09/01/2025) et une journée (07 ou 08/01/2025) pour la tournée de reconnaissance et sera ainsi rémunéré sur l'indice brut 367 (indice majoré 366).

2 – SATESE – Convention assistance technique « assainissement collectif » 2025

Monsieur le Maire présente la proposition du SATESE pour le renouvellement de la convention d'assistance technique pour la station d'épuration.

Vote : 12 pour

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement de la convention pour l'année 2025 pour un coût de 0,41€/habitant.

Le prix annuel sera de 336,00€. Les analyses sont à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention.

3 – TARIFS 2025

Le Conseil Municipal discute des tarifs pour 2025.

Propositions : Tarif n°1 à 55,00€ : 6 pour 6 non

Tarif n°1 à 56,00€ : 6 pour 6 non -> voix du Maire

Tarif n°2 : 1,80€ 11 pour / 1 contre

Tarif n°6 : 12 pour

Le Conseil Municipal valide les tarifs assainissements 2025 ci-dessous :

TARIF ASSAINISSEMENT - 2025

	TYPE DE SERVICE	Tarifs 2022	Vote tarifs 2023	Tarifs 2024	Proposition 2025
1	Abonnement annuel	50,00	54,00	55,00	56,00
2	M3	1,50	1,60	1,70	1,80
3	Intervention ponctuelle (contrôle assainissement)	80,00	80,00	80,00	80,00
4	Accès au service (branchement neuf)	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
5	Accès au service (branchement neuf) moins de 5 mètres	600,00	600,00	600,00	600,00
6	SHON au m ²	8,00	8,50	8,50	9,00

Nouveau branchement pour mise en conformité → sur devis

Le Conseil Municipal discute des tarifs pour 2025. Vote : 12 pour

Le Conseil Municipal valide les tarifs COMMUNE 2025 ci-dessous :

TARIF COMMUNE - 2025

	TYPE DE SERVICE	Tarifs 2022	Tarifs 2023	Tarifs 2024	Proposition 2025
1	SALLE POLYVALENTE - Location 1 jour (grande salle) <i>Habitant Saint Denis</i>	290,00	250,00	250,00	250,00
2	SALLE POLYVALENTE - Location 1 jour (grande salle) Hors Saint Denis	290,00	290,00	290,00	290,00
3	SALLE POLYVALENTE - Location 2 jours (grande salle) <i>Habitant Saint Denis</i>	460,00	350,00	350,00	350,00
4	SALLE POLYVALENTE - Location 2 jours (grande salle) Hors Saint Denis	460,00	460,00	460,00	460,00
5	SALLE POLYVALENTE - Sépulture (sans déjeuner) (-50% ancien conseiller)	100,00	105,00	105,00	105,00
6	SALLE POLYVALENTE - Sépulture (avec déjeuner) (-50% ancien conseiller)	150,00	157,00	157,00	157,00
7	SALLE POLYVALENTE - Réunion longue (grande salle)	150,00	150,00	150,00	150,00
8	Chauffage la journée (grande salle) ou climatisation	55,00	60,00	60,00	60,00
9	Location vaisselle – 100 invités (traiteur Saint Denis)	51,00	54,00	54,00	54,00
10	Location vaisselle + de 100 invités (traiteur Saint Denis)	86,00	90,00	90,00	90,00
11	Location Sono et vidéo projecteur			30,00	30,00
12	SALLE ANNEXE	150,00	80,00	80,00	80,00
13	SALLE ANNEXE (avec cuisine)		120,00	120,00	120,00
14	Tarif horaire agent entretien (salle polyvalente)	25,00	26,00	26,00	26,00
15	Tarif horaire agents communaux	35,00	37,00	37,00	37,00
16	Tarif horaire agents communaux (nuit et week-end)	50,00	53,00	53,00	53,00
17	SALLE ASSOCIATION- ½ journée (sans déjeuner)		50,00	50,00	50,00
18	SALLE ASSOCIATION - ½ journée (avec déjeuner)		100,00	100,00	100,00
19	SALLE DES CARTES - ½ journée		40,00	40,00	40,00
20	BASSE MERCIERIE - 1 jour (bâches caution 1000€)	90,00	95,00	95,00	95,00
21	Accueil du Mercredi - Matin ou Après-Midi sans repas	4,00	4,00	4,00	4,00
22	Accueil du Mercredi - Matin ou Après-Midi avec repas	6,00	6,00	6,00	6,00
23	Accueil du Mercredi - Toute la journée avec repas – 1 ^{er} enfant	9,00	9,00	9,00	9,00
24	Accueil du Mercredi - Toute la journée avec repas – 2 ^{eme} enfant	8,00	8,00	8,00	8,00
25	Accueil du Mercredi - Repas	3,00	3,00	3,00	3,00
26	Tables et bancs	25,00	26,00	26,00	26,00
27	Intervention ponctuelle (chiens, divers)	50,00	53,00	53,00	53,00
28	Intervention ponctuelle (chiens, divers) de nuit	100,00	106,00	106,00	106,00
29	Bascule tarif annuel	20,00	20,00	20,00	20,00
30	Bascule unique	7,00	7,00	7,00	7,00

31	Concession cimetière 30 ans (terrain seul)	130,00	137,00	137,00	137,00
32	Concession cimetière 50 ans (terrain seul)	190,00	200,00	200,00	200,00
33	Columbarium 15 ans	270,00	270,00	270,00	270,00
34	Columbarium 30 ans	540,00	540,00	540,00	540,00
35	Columbarium 50 ans	900,00	900,00	900,00	900,00
36	Tenue de registre (dépôt ou retrait d'urne)	50,00	50,00	50,00	50,00
37	Occupation caveau provisoire			150,00	150,00
38	Droit de Superposition dans concession perpétuelle			150,00	150,00

4 – BUDGET PRODUCTION ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE – DM n°1

Afin d'amortir l'installation de panneaux photovoltaïques dès 2024, il est nécessaire d'alimenter les comptes pour enregistrer les amortissements.

Vote : 12 pour

Le Conseil Municipal valide la décision modificative n°1 suivante :

Alimentation comptes pour amortissement

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-8083 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	3 561,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 561,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	5 044,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	5 044,67 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	8 606,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	8 606,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	8 606,00 €	8 606,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	5 044,67 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	5 044,67 €	0,00 €
R-28158 : Amortissement install., mat. et outillages techniques - Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 606,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 606,00 €
D-2158 : Installation, matériel et outillages techniques - Autres	0,00 €	3 561,33 €	0,00 €	0,00 €
R-2158 : Installation, matériel et outillages techniques - Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	3 561,33 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	3 561,33 €	5 044,67 €	8 606,00 €
Total Général		3 561,33 €		3 561,33 €

5 – ANIMAUX ERRANTS – Convention 2025

Concernant le ramassage des animaux errants, Monsieur le Maire présente l'offre de CANIROUTE de 1,60€ HT/habitant soit 1 134,00€ TTC

Vote : 12 pour

Le Conseil Municipal valide cette offre et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat pour 2025.

6 - LICENCE IV - Location

Monsieur le Maire présente le contrat de location de la licence IV, vu par l'avocat. La copie du contrat a été adressé à chacun par mail le 29/11/2024.

Vote : 11 pour / 1 contre

Le Conseil Municipal valide le contrat de location de la licence IV.

7 - AGENCE DE L'EAU – Taux de performance des systèmes d'assainissement collectif

Concernant les factures d'assainissement, nous collectons la taxe de modernisation des réseaux (taux 2024 0,16€/m³) pour l'agence de l'eau que nous leur reversons en totalité environ 2700,00€/an.
Cette taxe devient « **Performance des systèmes d'assainissement collectif** » au 01/01/2025.
Pour 2025, le taux applicable sur les factures sera de **0,28€/m³*0,30 (coef 2025)** soit **0,084€/m³**.
Pour les années suivantes, ce taux sera modulé en fonction des résultats de notre station d'épuration.



Taux redevances 12^e programme sur le bassin Loire-Bretagne
Délibération n°2024-97 du comité de bassin du 15 octobre 2024

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050407822>

Redevances	Unité	Zone	Taux						Taux plancher	Taux plafond
			2025	2026	2027	2028	2029	2030		
Pollution de l'eau d'origine non domestique "Redevance industrie"			Les taux 2024 de tous les éléments polluants sont reconduits de 2025 à 2030							
Pollution élevages	en €/UGB		3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	-		3
Consommation en eau potable	en €/ m ³		0,33	0,294	0,30	0,30	0,30	-		1,00
Performance des réseaux d'eau potable (taux non modulé)	en €/ m ³		0,10 *	0,10	0,10	0,10	0,11	0,11	-	1,00
* Coefficient de modulation 2025 = coefficient forfaitaire de 0,2			0,20	Coefficient estimé annuellement par chaque collectivité sur la base des données de performance N-2						
Performance des systèmes d'assainissement collectif (taux non modulé)	en €/ m ³		0,28 **	0,28	0,28	0,28	0,29	0,29	-	1,00
** Coefficient de modulation 2025 = coefficient forfaitaire de 0,3			0,30	Coefficient estimé annuellement par chaque collectivité sur la base des données de performance N-2						
Pollutions diffuses	en €/kg		Cf. le III de l'article L. 213-10-8 du code de l'environnement							

Vote : 12 pour

Le Conseil Municipal valide le taux de performance des systèmes d'assainissement collectif pour 2025 à 0,084€/m³.

8 - AMO – Lancement consultation

Monsieur Damien LEVRARD présente le dossier d'AMO pour le projet TALOIS.

Vote : 12 pour

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le lancement d'une consultation d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) y compris le programmiste.

9 – Investissement 2025

Afin de préparation le budget 2025, il faut réfléchir aux investissements à inscrire.

- 1) Boulangerie
- 2) Projet TALOIS

10 – PLUi

Monsieur BAUDRY présente l'avancement du dossier PLUi.

Des échanges ont eu lieu sur les zones N et A de la commune ainsi que sur les haies identifiées.

21h05 levée de séance

21h25 reprise de séance

11 – DROIT DE PREEMPTION – Parcalle ZL61

Monsieur le Maire fait part du projet d'installation d'un système de géothermie à la Maison de Retraite.

Le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 issu de l'application de l'article 175 de la loi ELAN, vise à réduire les consommations d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire à savoir 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050.

La parcelle ZL61 d'une surface totale de 15156m², voisine de la Maison de Retraite est en vente.

Monsieur le Maire propose d'exercer notre droit de préemption.

Délibère :

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.213-2-1 relatif à l'exercice du droit de préemption urbain,

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 février 2004 approuvant le plan local d'urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal du 07 mai 2004 approuvant le zonage de préemption urbain,

VU la déclaration d'intention d'aliéner établie par LCC BN Notaires, notaire à Loué, réceptionnée en mairie le 14 novembre 2024 et numérotée n°0722782400016, concernant la vente par Mme LEROUX Yvette de la parcelle cadastrée section ZL61, le bourg à Saint Denis d'Orques, d'une contenance de 15 156m² non bâti, au prix de vente de 8 750,00 euros auquel s'ajoute les frais d'acte et une commission d'agence d'un montant de 2 000 euros à la charge du vendeur,

VU la situation de la parcelle cadastrée section ZL61 en zone UC au PLU de la commune,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune de Saint Denis d'Orques d'acquérir une surface de 3700m² de la parcelle cadastrée section ZL61 située à l'intérieur du périmètre soumis au droit de préemption urbain, permettant la mise en place de la géothermie à la Maison de Retraite, par le Décret n°2019-771 du 23/07/2019 issu de l'application de l'article 175 de la loi ELAN, visant à réduire les consommations d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire

CONSIDERANT l'intérêt public d'une telle opération foncière, La Commune de Saint Denis d'Orques décide d'exercer son droit de préemption urbain pour acquérir une surface de 3700m² de la parcelle cadastrée section ZL61, le bourg, à Saint Denis d'Orques (72350). La parcelle d'une contenance totale de 15156m² non bâti, est vendu au prix de 8 750,00 euros auquel s'ajoutent les frais d'acte et une commission d'agence de 2 000 euros à la charge du vendeur,

L'exercice du droit de préemption sur cet immeuble, décrit ci-dessus, est motivé, en application des articles L.213-2-1,

Vote :12 pour

Le Conseil Municipal valide le droit de préemption sur une partie de la parcelle n°ZL61 et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au dossier.

12 - BUDGET LOTISSEMENT CHEMIN VERT - DM n°1 (Délibération n° 2024/00095)

Concernant la clôture de l'exercice 2024 pour le budget lotissement du chemin vert, il est nécessaire de faire une décision modificative sachant que nous n'avons pas vendu de lot et pas fait de travaux.

Vote : 10 pour

Le Conseil Municipal valide la décision modificative n°1 suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-605 : Achats de matériel, équipements et travaux	154 359,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	154 359,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	61 603,01 €	0,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	61 603,01 €	0,00 €
D-68822 : Revers, excédent des BA à caractère administratif au BP	0,00 €	60 416,86 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	60 416,86 €	0,00 €	0,00 €
R-7015 : Ventes de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	32 340,00 €	0,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	32 340,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	154 359,87 €	60 416,86 €	93 943,01 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-3555 : Terrains aménagés	61 603,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 603,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-108748 : Autres dettes - Autres communes	0,00 €	0,00 €	61 603,01 €	0,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	61 603,01 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	61 603,01 €	0,00 €	61 603,01 €	0,00 €
Total Général		-155 546,02 €		-155 546,02 €

13 – QUESTIONS DIVERSES

- Agent communal date départ en retraite ?

La séance est levée à 22h00

NOUARD Mathilde, Secrétaire de séance

LISTE DES DELIBERATIONS

N° DELIBERATION	OBJET	DECISION DU CONSEIL
2024-00085	Création 2 CDD agents recenseur	Approuvé
2024-00086	SATESE - Convention assistance technique station 2025	Approuvé
2024-00087	TARIFS ASSAINISSEMENT 2025	Approuvé
2024-00088	TARIFS COMMUNE 2025	Approuvé
2024-00089	Budget Production énergie photovoltaïque DM n°1	Approuvé
2024-00090	ANIMAUX ERRANTS convention 2025	Approuvé
2024-00091	Licence IV – Contrat location	Approuvé
2024-00092	AGENCE EAU taux performance assainissement 2025	Approuvé
2024-00093	Assistance Maitrise Ouvrage lancement consultation	Approuvé
2024-00094	Droit préemption parcelle ZL61	Approuvé
2024-00095	Budget Lotissement chemin vert DM n°1	Approuvé